Rapport N° 64 28 mai 2013

—

du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au postulat 2016.12 François Bosson/Dominique Butty – Accueil des patients dans les régions périphériques

Nous avons l'honneur de vous adresser le présent rapport qui donne suite au postulat 2016.12 François Bosson/Dominique Butty concernant l'accueil des patients dans les régions périphériques.

Par postulat déposé et développé le 12 septembre 2012, les députés François Bosson et Dominique Butty ont demandé au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'étendre à l'entier des sites actuels du HFR des structures équivalentes à celles accordées au site de Meyriez, à savoir une permanence 24h/24, une radiologie et un laboratoire cantonaux et un nombre minimal de lits de soins aigus. Dans sa réponse du 5 mars 2013, le Conseil d'Etat a proposé d'accepter le postulat, en soulignant que cette question faisait également partie de l'étude de faisabilité commandée par le conseil d'administration du HFR, étude alors en cours.

Le postulat n'a pas encore été traité par le Grand Conseil.

L'étude susmentionnée est entre-temps terminée et le conseil d'administration a adopté un projet de développement stratégique pour le HFR 2013–2022, annexé au rapport sur le postulat 2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner remis au Grand Conseil en même temps que le présent rapport.

Le projet de stratégie se fonde, entre autres, sur un concept pour une permanence exploitée par le HFR. En substance, le conseil d'administration du HFR entend élargir le modèle du site de Meyriez/Murten aux sites de Riaz et de Tafers, soit concrètement d'y développer une permanence médicale, un certain nombre de lits de médecine aiguë de proximité et gériatrie aiguë, ainsi qu'un plateau technique allégé (petit laboratoire et radiologie conventionnelle, y compris CT-Scanner). Le Conseil d'Etat est favorable au développement prévu de ces structures, qui est de nature à répondre aux attentes des régions périphériques.

Par ailleurs, le HFR maintiendra des consultations ambulatoires à Châtel-St-Denis, servant également de porte d'entrée vers le HFR. Enfin, il salue la volonté du conseil d'administration du HFR d'examiner la mise en place d'une solution semblable pour le site de Billens.

Dès lors, le Conseil d'Etat

1. confirme sa proposition du 15 mars 2013 d'accepter le postulat et
2. vous invite à prendre connaissance du présent rapport, ainsi que du projet de stratégie et du concept pour permanence susmentionnés.